

Réunion commerçants

Travaux

Boulevard Gambetta et Place de la
Victoire Sud

Le 6 janvier 2020



Tourcoing

Réunion commerçants

- Présentation du Boulevard Gambetta et de la Place de la Victoire
- Point sur le calendrier prévisionnel
- Informations sur le dispositif MEL « Commerce et Travaux »

Présentation du Boulevard Gambetta et de la Place de la Victoire Sud

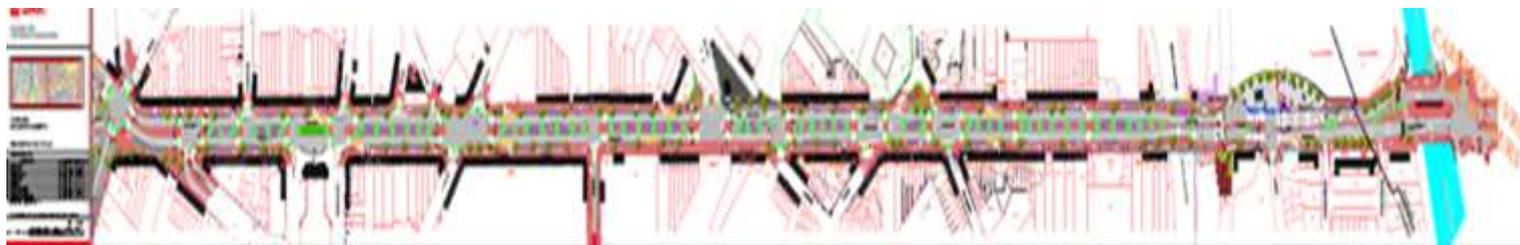


Tourcoing

Réunion commerçants

Présentation Boulevard Gambetta et Place de la Victoire Sud

➔ Plans Boulevard Gambetta et Place de la Victoire Sud *



**Plans affichés en 1/200*

Réunion commerçants

Présentation Boulevard Gambetta et Place de la Victoire Sud

➔ *Information :*

Pour visualiser les plans en détail devant leur établissement, les commerçants sont invités à contacter, de préférence avant mi février, le service Voirie :

- 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, 10 place Victor Hassebroucq, 59200 TOURCOING;
- Au téléphone : 03 20 23 37 43;
- Par courriel : ***voirie@ville-tourcoing.fr***

Présentation du calendrier prévisionnel



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE



Tourcoing

Réunion commerçants

Calendrier prévisionnel

Boulevard Gambetta - planning d'intention des interventions au 30.12.2019

	2020												2021											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
investigations complémentaires																								
SourcéO																								
Enedis																								
Instruction permis d'aménager																								
assainissement/voirie/esp. Verts																								
ouverture de l'avenue de l'Union																								

	2022												2023											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
assainissement/voirie/esp. Verts																								

Dispositif MEL « Commerce et Travaux »



Tourcoing

Réunion commerçants

Dispositif MEL « Commerce et Travaux »

- L'objectif de ces travaux est, à terme, de rendre le territoire plus attractif et d'améliorer l'environnement et la qualité de vie sur le périmètre.
- La Ville de Tourcoing est d'ores et déjà attentive à ce que l'influence des travaux sur votre clientèle soit la moins forte possible. La Ville accompagnera chaque commerçant individuellement dans chaque démarche ou demande d'information.
- La MEL a de ce fait mis en place un dispositif d'accompagnement des commerçants et des artisans impactés par des travaux métropolitains de voirie, d'assainissement, d'eau ou de transports.

Réunion commerçants

Dispositif MEL « Commerce et Travaux »

- Le dispositif se décline en deux aspects complémentaires :
- Un volet anticipation
 - Un volet indemnisation

Réunion commerçants

Dispositif MEL « Commerce et Travaux »

- **Le volet anticipation** permet, en amont, de limiter les effets induits des chantiers et de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter les désagréments engendrés et accompagner les commerçants dans cette période délicate.
- Il se traduit par la mise en place à l'initiative de la Ville d'un **Comité Technique Local (CTL)** au moins deux mois avant le début des travaux.

Réunion commerçants

Dispositif MEL « Commerce et Travaux »

- Le CTL réunit des représentants des services communaux, métropolitains, des commerçants et des chambres consulaires.
- L'objectif du CTL est :
 - Renforcer le dialogue entre commerçants et maître d'ouvrage
 - Mieux prendre en compte les intérêts des artisans et commerçants
 - Définir le périmètre d'éligibilité du dispositif
 - Préparer l'après-travaux

Réunion commerçants

Dispositif MEL « Commerce et Travaux »

- Le CTL formule des propositions pour trouver les meilleures solutions à apporter aux commerces impactés comme :
- Une signalétique adaptée
 - Des actions de communication et de sensibilisation
 - Une adaptation du planning et du plan de circulation
 - Des actions de sensibilisation des entreprises de travaux publics
 - Un accompagnement individualisé des commerçants par les partenaires...

Réunion commerçants

Dispositif MEL « Commerce et Travaux »

→ Le volet indemnisation

Il permet d'indemniser les commerces constatant une perte d'activité et une baisse de chiffre d'affaires liées aux travaux, malgré l'ensemble des précautions et mesures prises pour éviter les difficultés.

La procédure d'indemnisation s'applique pour les travaux exclusivement sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine et durant plus de 3 mois, tout phasage confondu.

Réunion commerçants

Dispositif MEL « Commerce et Travaux »

→ Le volet indemnisation

Sont éligibles :

- Les commerces de détail et restaurants/débits de boissons (vente aux particuliers)
- Ayant un point de vente avec vitrine situé dans le périmètre d'éligibilité
- Dont la société réalise 75 % de son CA sur le lieu impacté par les travaux
- En capacité de produire les pièces comptables de 3 exercices à la date de démarrage des travaux (2 exercices pour une création ou une reprise)

Réunion commerçants

Dispositif MEL « Commerce et Travaux »

→ La procédure

Demande de référé d'expertise auprès du Tribunal Administratif (TA) dès constatation d'une perte d'activité (frais d'expertise à avancer)

Réalisation de l'expertise judiciaire

Dépôt du rapport d'expertise au TA, précisant la nature et le montant de la perte d'exploitation

Si un préjudice est avéré d'après l'expertise, le commerçant sollicite la MEL

Décision, négociation et validation de la transaction amiable

Délibération de la MEL et paiement de l'indemnité

Réunion commerçants

Dispositif MEL « Commerce et Travaux »

→ Deux expérimentations visant à faciliter la démarche :

- **Un assouplissement à destination des petits commerces** (CA < 300 000 €) : analyse à coût réduit du préjudice subi par les chambres consulaires. Cet assouplissement, s'il est choisi par le commerçant, peut donner lieu à une indemnisation maximale de 8 000 €.
- **Un assouplissement pour les commerces en situation critique de trésorerie** : la MEL peut avancer les frais d'expertise sous conditions

Réunion commerçants

Dispositif MEL « Commerce et Travaux »

→ La procédure actuelle prévoit une indemnisation post-travaux.

La Ville, consciente du délai conséquent d'attente avant indemnisation, a sollicité la MEL par courrier afin de mettre en place un système d'indemnisation intermédiaire exceptionnel, vu la durée des travaux sur le Boulevard Gambetta et la Place de la Victoire Sud.

Réunion commerçants

Merci de votre attention